

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 26 juillet 2016****CP2016_07_1
id. 2740**

L'an deux mille seize le vingt six juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT "TARN-ET-GARONNE HABITAT"
REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR**

La Commission Permanente, par délégation de l'Assemblée, est appelée à arrêter la composition du conseil d'administration de l'office public de l'habitat « Tarn-et-Garonne Habitat ». Elle a ainsi désigné, par délibération du 26 mai 2015, les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration, dont M.Yvon COLLIN représentant le PACT-ARIM.

M.COLLIN ayant fait part de sa décision de ne plus exercer la fonction, il est fait application des dispositions de l'article R.421-8 du code de la construction et de l'habitation aux termes desquelles, un membre qui vient à cesser ses fonctions est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Monsieur le Président propose de procéder au remplacement par la désignation de M.Pascal AURIENTIS en considération des actions développées dans les secteurs socio- professionnels et associatifs.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les dispositions de l'article R. 421-8 du code de la construction et de l'habitation,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Désigne, au titre du collège des personnalités qualifiées, M. Pascal AURIENTIS pour siéger au conseil d'administration de Tarn-et-Garonne habitat, en remplacement de M. Yvon COLLIN ;
- Arrête la composition nominative du conseil d'administration de Tarn-et-Garonne Habitat conformément à la liste annexée des administrateurs.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC